

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2019 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe - MIARD Guy - MIARD Jean-Claude – NIER Cédric - NIER Joseph -

Absents excusés : MM. JACOLIN Claude a donné procuration à Jean-Michel Brugnera
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph Nier
SALOMON Florence a donné procuration à Christophe Dangleant

Ordre du jour :

- Motion Loup
- Bâtiment d'accueil à Savel
- Colis de Noël
- Questions diverses

Mr le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative au budget

1. Décision modificative au budget communal

Suite aux travaux supplémentaires imprévus pour l'accès PMR au cimetière pour environ 8 000 € et à l'octroi d'une subvention de la Région de 4 807 € il est proposé d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Augmentation	Diminution
RI 1322 opération 99 (accès PMR)	+ 4 807 €	
DI 21318 opération 99	+ 9 000 €	
DI 2313 opération 116 (Cure)		- 4 193 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

2. Bâtiment d'accueil à Savel

Projet porté par le SIVOM du lac. Le maire présente les plans en 3D du projet. Pour que ce projet voie le jour, il est nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération motivée pour cette construction du fait que la commune n'est pas de document d'urbanisme.

Coût de la construction : environ 475 000 € + travaux de réseaux = environ 600 000 € subventionnés à 80 %.

Le conseil municipal à 10 voix pour et 1 contre, approuve le projet.

3. Motion loup

Cette motion est proposée par la communauté de communes. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion.

Le conseil regrette que les attaques de loup très récurrentes ne soient pas plus médiatisées.

4. Colis de Noël

L'enquête réalisée auprès des personnes concernées par le colis de Noël a révélé que la majorité des sondés préfère recevoir le colis traditionnel plutôt qu'un repas au restaurant avec transport en bus.

Le conseil municipal se charge de choisir le colis et de recueillir les besoins des personnes en EHPAD pour leur préparer un colis personnalisé.

5. Questions diverses

Le Maire informe le conseil que des cambriolages ont eu lieu ces derniers jours à Mayres-Savel et Saint-Arey.

Il appelle à la vigilance.

Christophe annonce les grands points évoqués lors des réunions de différentes commissions.

Mayres-Savel, le 18.10.19

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

